

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 05/07/2016 - 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 05 juillet 2016

L'an deux mille seize, le mardi 05 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Acceptation d'un chèque :

Le conseil, à l'unanimité accepte l'encaissement d'un chèque de 49,86 euros versé par le CNAS suite à un trop perçu de cotisations.

Subvention :

Le conseil municipal, comme prévu en début d'année, accorde à l'unanimité une subvention de 260 € à l'association des parents d'élèves de Brancourt (APEB) destinée à financer l'achat des chocolats distribués lors de la chasse aux œufs organisée à Pâques.

Délibération de la commune sur le budget lecture publique de la CCVA :

Le conseil vote à l'unanimité la délibération du budget lecture publique de la CCVA qui passe d'un compte indépendant au compte 002 du budget de la CCVA. Il s'agit en réalité d'un « jeu d'écritures » comme cela a été le cas pour le budget du CCAS de la commune.

Bilan de l'évolution des dotations de l'Etat :

Un certain nombre de dotations de l'Etat sont arrivées. M. le Maire résume ces dotations au regard du budget prévisionnel prudent qui avait été voté. Il confirme qu'il est heureux que nous ayons anticipé une baisse de 8 000 € car, avec 85 000 €, la dotation globale (DGF) est bien inférieure cette année. Heureusement, la dotation de solidarité rurale s'élève, elle, à 22802€ contre 19 000 € attendus, la dotation nationale de péréquation à 28 175€ contre 27 674€ en 2015 et la taxe additionnelle aux droits de succession à 8 726 € contre 8 305 € en 2015.

En résumé, notre prévision était prudente car nous avons estimé le budget à 128 800 € et ce sont 139 265 € qui nous sont attribués. Cependant, même si la baisse des dotations n'est cette année pas aussi catastrophique qu'attendu, il faut se préparer, avec la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, à un budget 2017 toujours plus faible. En 2017 par exemple, la dotation de péréquation intercommunale de 12 000 € ne pourra plus être perçue par la commune.

Taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles :

Cette taxe est facultative, son instauration est votée par les communes. La PVR (participation pour voies et réseaux) ayant été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes peuvent instaurer cette taxe afin de financer les travaux d'extension des réseaux si cela s'avère nécessaire. La PVR était payée par l'acheteur, La taxe forfaitaire par le vendeur.

SIRTOM : Retournement des véhicules :

Pour des raisons de sécurité, les camions de ramassage des ordures ne sont plus autorisés à faire marche arrière. Ils doivent pouvoir disposer d'un espace important pour faire demi-tour au bout des impasses. M. le Maire prendra contact avec Mme VERNEUIL afin de voir dans quelles conditions il serait possible d'empiéter sur son terrain pour aménager une aire de retournement en bas de la rue du pont de la Vionne.

Concernant la rue Chanteclerc, dans laquelle le camion éprouve de sérieuses difficultés, un représentant du SIRTOM ira directement proposer aux habitants un lieu de rassemblement des containers.

Cimetière :

Jean-Jacques REMY rappelle que nous sommes toujours en attente de la subvention départementale demandée pour la réfection des allées du cimetière. Il annonce que l'emplacement permettant la dispersion des cendres est installé, il s'interroge sur la mise en place d'une « taxe » lors de son utilisation. Il se renseignera auprès des municipalités environnantes disposant de ce type d'installation afin de connaître le tarif moyen en vigueur.

Il évoque également la mise en place d'un pilier permettant d'apposer une plaque au nom du défunt dont les cendres ont été dispersées.

Maggy PEZZINI signale au conseil de nouveaux vols de fleurs dans le cimetière.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**Eclairage des rues :**

ERDF et la SETI ont envoyé un véhicule spécialement équipé qui a parcouru les rues de Brancourt la nuit afin d'évaluer le taux d'éclairage. Il s'avère qu'en dehors des quelques "trous noirs" déjà identifiés et en cours de résolution (le champ Marot par exemple), le village est bien éclairé, voire trop éclairé par endroit. En revanche, le problème de masse n'est toujours pas élucidé, un camion testeur d'ERDF est attendu.

Fête communale :

Un rappel du programme de la fête communale est effectué par Jean-Jacques REMY :

Elle se déroulera du vendredi 26 août au lundi 29 août 2016. Le repas communal est maintenu le vendredi soir, le spectacle commandé, "*Josette JANSEN – belle-mère à vendre*" est réservé et débutera le dimanche à 15h30.

La fête foraine durera trois jours, du samedi au lundi. Comme l'année dernière, le Maire et ses adjoints financeront les tickets de manège offerts aux enfants de Brancourt le lundi après-midi.

Une nouvelle réunion du conseil aura lieu en Août qui précisera le rôle de chacun.

Jean-Louis DUROS est chargé de diffuser l'information au moyen d'un bulletin municipal.

Achat d'une friteuse :

Pour la fête communale, l'utilisation d'une friteuse supplémentaire (en plus de celle de la salle polyvalente) est indispensable. A cause des normes de sécurité, il devient de plus en plus difficile d'emprunter une friteuse et il a été décidé lors d'un conseil précédent, l'achat par la commune d'une friteuse mobile. Après avoir comparé plusieurs solutions, c'est l'achat d'une friteuse neuve (21 L) pour la somme de 1297€ qui est retenu.

20h25 : arrivée de M. Frédéric NAVARRE

Le conseil approuve à l'unanimité l'achat de la friteuse. Celle-ci devra être inscrite au registre de sécurité de la salle polyvalente et sera contrôlée en même temps que tous les équipements. Elle devra être accompagnée d'un extincteur à poudre et d'une couverture anti feu.

Installation du maraicher :

Le dernier conseil municipal avait été l'objet d'un débat concernant la demande d'achat par un candidat maraicher d'un terrain appartenant à la commune. Suite à une visite sur les lieux, il avait été décidé de faire

de l'accès au champ convoité par ce maraicher appartiendrait à M. Navarre et pas à la commune. Le bornage étant prévu le 13 juillet, un nouveau conseil se tiendra le mardi 2 août afin d'apporter sans tarder une réponse au demandeur.

Travaux d'enfouissement :

Francis DEMARQUE rapporte au conseil les remarques de Brancourtois mécontents des saignées mal rebouchées sur la chaussée rue de la croix blanche. M. le Maire reconnaît que c'est très désagréable mais qu'il a obtenu l'assurance de l'entreprise que ces saignées seraient rebouchées correctement à la fin des travaux.

Permis de construire :

Le permis de construire nécessaire à l'extension de la maison de Mme Mélanie MAGNIER, rue Bellevue, nécessite un deuxième accord des propriétaires du lotissement. M. le Maire, JJ REMY et F DEMARQUE se rendront chez les habitants de la rue afin d'expliquer ce nouveau contretemps et de recueillir les autorisations.

Route barrée :

Jean-Louis DUROS a été interpellé le dimanche 3 juillet par des habitants de la rue de l'étang. La rue était barrée du haut jusqu'après l'étang sans qu'ils aient été prévenus. La boulangère n'avait pas pu passer et les riverains n'osaient pas déplacer les barrières pour sortir de chez eux. M. le Maire reconnaît qu'il s'est produit un dysfonctionnement ; il avait autorisé l'union cycliste d'Anizy à fermer partiellement la route pour protéger le déroulement de la randonnée VTT qu'ils organisaient. La fermeture partielle par une demi-barrière, sur laquelle était affiché l'arrêté municipal, ne nécessitait pas de mesure d'information complémentaire. En fermant complètement la route, et dès huit heures du matin, les organisateurs ont fait du zèle. M. le Maire n'accordera plus d'autorisation de fermeture dans ces conditions.

Conseil de l'école :

Jean-Louis DUROS résume le déroulement du dernier conseil de l'école (PV joint).

80 élèves feront leur rentrée en septembre prochain :

Maternelle : 35 élèves (10 en petite section, 13 en moyenne section et 12 en grande section).

Primaire : CP/CE1/CE2 : 23 élèves (6 CP, 9 CE1, 8 CE2) ;

CE2/CM1/CM2 : 22 élèves (7 CE2, 11 CM1, 4 CM2).

Il est remarqué une nouvelle fois le problème récurrent d'informatique. Francis DEMARQUE annonce qu'il se rendra à l'école primaire afin de faire un bilan du fonctionnement des ordinateurs.

Anne-Marie VIGNERON fait remarquer que la rentrée des élèves de maternelle, réalisée sur deux jours, ne tient pas compte des parents qui travaillent.

Repas de la cantine :

Maggy PEZZINI relate le repas de portes ouvertes de la cantine auquel elle a participé à midi. Ce repas ayant dû être reporté (pour cause de tournoi de basket-ball à Coucy) peu d'élèves et de parents y ont participé en ce dernier jour d'école (5 juillet). Elle souligne l'excellent travail de l'équipe de la cantine renforcée pour l'occasion par d'autres employés communaux ainsi que le décor champêtre et les tenues campagnardes particulièrement réussies (À l'initiative de Mme BENOIT Odile).

Rappel projet de fusion des écoles annulé :

Toujours au chapitre des affaires scolaires, Monsieur le Maire rappelle que l'étude d'un projet de fusion des écoles avec la commune de Prémontré est abandonnée.

Fusion des communes :

Jean-Jacques REMY fait le point sur la réunion du 27 juin 2016 à laquelle ont participé le maire et ses adjoints ainsi que les maires et adjoints de huit communes de la CCVA. Cette réunion avait pour but de préparer une étude sur une fusion éventuelle de communes petites et moyennes afin de former une grosse commune nouvelle. Il a été décidé de créer sept commissions afin de constater les situations de départ de chaque commune. Ces groupes de travail serviront à évaluer les avantages et les inconvénients d'une fusion. Les membres du conseil intéressés pour rejoindre un groupe de travail pourront s'y inscrire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'une réflexion, pas d'une procédure entamée.

(Pour mémoire, les communes concernées sont Anizy, Lizy, Wissignicourt, Merlieux, Brancourt, Bassoles, Faucoucourt et Suzy.)

21h15 départ de Mme Elodie PEYOIS

SPANC :

Francis DEMARQUE revient sur la réunion publique du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au cours de cette réunion, il avait été demandé par certains habitants, la participation de la commune pour le financement des 98€ que coûte le diagnostic obligatoire.

M. le Maire répond que la question a été posée au percepteur afin de savoir si cela est possible (légal) ou pas. Ce sujet ne pourra faire l'objet d'une délibération au conseil municipal que si cela est autorisé.

Travaux :

Il est remarqué qu'au cours des dernières pluies intenses, les cailloux formant les trottoirs au bas de la rue de l'étang ainsi qu'au bas de la rue du pont de la Vionne, sont emportés, directement vers le ru pour la première et dans la pâture pour la deuxième.

Au cours de l'été, une solution devra être trouvée pour boucher efficacement le trou situé en bas de la rue de la croix rouge.

Route rouge

Anne-Marie VIGNERON demande qu'une épareuse soit utilisée sur la route rouge afin d'y couper les branches dépassant sur la chaussée qui forcent les véhicules à se déporter.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil reste fixée au mardi 2 août 2016 à 18h00.

La séance est levée à 22h40.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

